



Infirmier libéral blessé par balle dans l'Hérault : le Sniil soutient la victime et dénonce l'immobilisme des autorités de tutelle

Paris, 2 septembre 2019. – Un infirmier libéral a été blessé par balle alors qu'il venait soigner l'une de ses patientes à domicile ce samedi 31 août. D'après les premiers éléments de l'enquête, l'agression semble avoir été perpétrée par l'époux de cette dernière. Elle s'est déroulée à Camplong, village de 235 habitants de l'Hérault.

Le Sniil tient, d'abord, à apporter tout son soutien à la victime, mais également à l'ensemble des autres infirmiers et infirmières libéraux victimes d'actes de violence au quotidien.

En effet, l'événement de ce week-end ne fait que mettre en lumière, une fois de plus, la situation d'insécurité inquiétante dont est victime la profession infirmière libérale. Ainsi, selon le questionnaire « *sur la réalité de l'exercice infirmier libéral* » réalisé par le Sniil en avril 2018, 58% des infirmières et infirmiers libéraux ont déjà été confrontés à des situations mettant leur sécurité en danger. Ces agressions se déroulent partout en France et dans les DOM, et à toutes heures. Parmi elles, on se rappelle des faits commis à Aubenas, Strasbourg, Buhl (Haut-Rhin), Pelissanne (Bouches-du-Rhône), Calais, Mayotte, Fos-sur-Mer, Perpignan, Angoulême, ou Calanhel, bourgade de 211 habitants dans les Côtes-d'Armor...

Pratiquant les soins en très grande majorité directement au domicile de leurs patients, les infirmières et infirmiers libéraux sont les seuls professionnels de santé à être soumis de par la loi à la continuité des soins, 24h/24h et 7j/7j. Ils exercent sans aucune protection, de jour comme de nuit, auprès de tous types de patients y compris psychiatriques, et dans tous les types de communes ou quartiers, même les plus difficiles.

Cependant, à ce jour, malgré tous les drames, allant parfois jusqu'au décès du professionnel de santé, les autorités de tutelle n'ont jamais pris de mesures pour endiguer ce fléau. Pire même : en cas d'agression, le soutien que les infirmières et infirmiers libéraux reçoivent du Ministère de la Santé n'est jamais à la hauteur de ce qui s'exprime lorsque la violence touche un fonctionnaire de police, un médecin, un enseignant, un cheminot ou le Maire d'une commune.

Dans ces circonstances, le Sniil exige que des mesures réelles et concrètes soient mises en place très rapidement. Elles pourraient prendre, pour commencer, à minima la forme d'un accompagnement psychologique et juridique des infirmières et infirmiers libéraux victimes d'agressions dans l'exercice de leurs fonctions.

Catherine Kirnidis, Présidente Nationale Sniil (06.70.79.56.96)
Contact presse : Emmanuelle Fradet (06.60.99.50.58), communication@sniil.fr